

L'équation managementale

Nicolas Bataille, Joséphine Herbelin

▶ To cite this version:

Nicolas Bataille, Joséphine Herbelin. L'équation managementale. Terrain: anthropologie et sciences humaines [Anciennement: Carnets du patrimoine ethnologique; Revue d'ethnologie de l'Europe], 2021, Bureaucratie sublime, Hors-série, pp.72-81. 10.4000/terrain.21784. halshs-03274064

HAL Id: halshs-03274064 https://shs.hal.science/halshs-03274064v1

Submitted on 31 May 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.







Terrain

Anthropologie & sciences humaines

Hors-série | 2021 Bureaucratie sublime Formes, Formules, Formulaires

L'équation Managementale

NICOLAS BATAILLE ET JOSÉPHINE HERBELIN

p. 72-81 https://doi.org/10.4000/terrain.21784

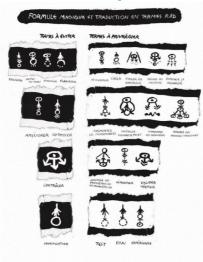
Pourquoi produire alors que vous pourriez solutionner? N'améliorez pas, faites des connaissances! La spécification est dépassée : nous avons besoin de caractérisation, de valeurs et de performances. Vous ne comprenez pas ? Suivez le programme! L'excursion dans le désert sémiotique du Crédit impôt recherche à laquelle Nicolas Bataille nous convie amème à penser que le caractère et l'existence mêmes de ce dispositif nécessient une gymnastique mentale. Jusqu'unt avaniées 1970, les entreprises investissaines ingénielmente la urbantid rest est ravallieurs; in a modification de la tautation des entreprises dans les années 1980 a eu un impact direct sur l'innovation, la recherche et la productivité, comme le remarque David Graeber à partir de l'exemple américain de Bell Labs. Le CR est une réponse très française à la nécessité d'encurager la necherche et l'innovation dans un contexte où les entreprises sont peu enteniens : les paye cure qu'elles mèment de la recherche et, un terme qui doit indexer quéque choes, quoi qu'il soit possible intrinsèquement un intérêt. L'ensemble du processus décrit ici commence à ressembler massivement à une pelote propriet peut processus décrit les salaries, dont le travail de dai verbreche et peut pas des comments de la commence de la sentification CRI, cette ultime étape de dé-sémiotisation où la forme d'expression devient hiéroglyphe. Heureusement, nous avons le consultant sur place, qui traduit. Deux décennies après le « nouvel espirit du capitalisme », le passage d'un régime industriel al un monde technocratique de connexions « par projets » se vide de son contenu, alors que les sphéres publique et privée se nouent dans une toile de signes. À charge pour nos experts de les démêler, si nous avons encore les moyens de les payer...

Chapô : EMMANUEL GRIMAUD & ANTHONY STAVRIANAKIS

Texte intégral



Afficher l'image



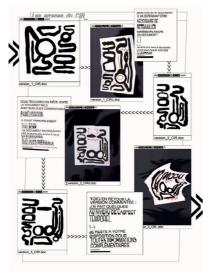


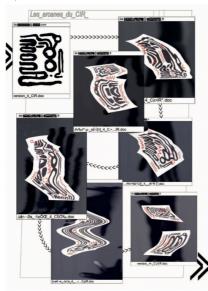
- Le Crédit d'impôt recherche (CIR) est, si on lit la présentation qu'en fait sur son site le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, un « mécanisme d'incitation fiscale au développement de l'effort de recherche scientifique et technique et technique des entreprises ». Ce dispositif de soutien à la recherche coûte chaque année pris de six milliards d'euros à l'État - à mettre en regard des quelque trois milliards d'euros alloués au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) – et a connu depuis 2008 une inflation significative aussi bien des montants des crédits accordés que des entreprises benéficiaires.
- entreprises bénéficiaires.

 J'ai mené de 2014 à 2018 une enquête ethnographique au sein d'une entreprise dans le cadre d'une thèse Cifre (Convention industrielle de formation par la recherche en entreprise) portant sur l'ingénierie privée dans l'action publique locale. La Cifre est un dispositif impliquant un cofinancement et un partenariat avec une entreprise, qui salarie le doctorant après subvention de l'État. Dans mon cas, cette dernière était une société de quelques centaines de salaries fournissant des prestations d'étude technique et de conseil en aménagement et environnement pour le compte de collectivités locales. En tant qu'enquêteur, alors doctorant, J'ai été chargé de la rédaction des « justificatifs » de la recherche menée par l'entreprise, à destinations autorités fiscales autorités fiscales autorités fiscales.

LE CONSULTANT, OU LE PRIX DE LA RECHERCHE

J'ai pour cela été mis en relation avec un personnage familier des réformes néolibérales : le consultant. Les consultants, prestataires des entreprises — en l'occurrence de cette entreprise de prestation intellectuelle, elle-même consultante sur d'autre sujets — sont souvent les chevilles ouvrières de l'optimisation fiscale que peut permettre le CIR. Se présentant couramment comme des agences de conseil en stratégie d'innovation, leur travail sur le CIR consiste à débusquer au sein des activités conduites par l'entreprise celles qui seraient eligibles au CIR et à coacher les salariés pour la rédaction des justificatifs. Ils sont particulièrement sollicités par les entreprises en disposant pas de services juridiques et financiers importants et sont généralement rémunérés sur des honoraires calculés à partir d'un pourcentage de CIR qu'ils parviennent à faire remporter au client (environ 10 à 20 %). Cet intéressement à l'optimisation fiscale les encourage à trouver de la « recherche » dans l'activité de l'entreprise cliente et à produire des justificatifs en home et due forme.





- Plus concrètement, le consultant sollicite les salariés en charge des différentes « théma-tiques » identifiées comme relevant de la recherche au sein de l'entreprise. Comme doctorant, j'ai été appelé à rédiger le justificatif concernant la thématique liée à ma thèse. Chaque année, le consultant me contactait pour me rappeler les dates limites de rendu du justificatif et en profitait pour me prodiguer des conseils pour produire ces justificatifs de façon optimale.

 De 2014 à 2018, J'ai ainsi rédigé quatre justificatifs CIR en lien avec le sujet de thèse initial, pour lesquels il s'agissait essentiellement de décrire les enquêtes que j'avais menées. L'entreprise, aidée par ce consultant spécialisé, adjoignait à ma description un tableau récapitulant les projets qu'elle considérait comme relevant de cette thématique de recherche. Pour chaque année, elle adossait à ce justificatif une demande de CIR concernant entre 5 500 et 7 oon heures de travail. Celles-ci comprenaient donc le temps de travail du doctorant 1 fo? heures annuelles selon la durée légale , mais également celui, à hauteur de deux à trois temps pleins, d'autres salariés impliqués dans des missions de l'entreprise, par ailleurs facturées à des collectivités publiques. De l'aveu des consultants (lors d'un échange se voulant securent quarié à cons l'écription en quarte de le quier se distribute de des suits in terme places industre une habor effec he circuteurs reservant a hanie le consultant en entre protes de la des sinds au haboraties au blue parties au des consultants (par suits neu ne bloevantes au blue entreprise que de l'active de la des sinds au haboraties au l'est resultant per la des sinds au haboraties au l'est resultant per la deux de la des sinds au l'est suits au nu bloevantes au l'est resultant per la des consultants (par suits au l'est suits au nu bloevantes au l'est de l'active de la des sinds au l'est suits au le des consultants (par l'est suits au l'est suit
- rassurant quant à ce que j'écrivais) : quand un dossier inclut une thèse Cífre, les instructeurs regardent à peine le contenu, estimant que le dossier a déjà été instruit et qu'il est suivi par un laboratoire public³. L'imputation d'activités à la catégorie de « recherche » devient, dans ces calculs, extrêmement labile : un cadre de l'entreprise et le consultant m'ont expliqué qu'il était normal de demander du CIR pour des L imputation o activites à la catégorie de « recherche » devient, dans ces calculs, extrêmement labile : un cadre de l'entreprise et le consultant m'ont expliqué qu'il était normal de demander du CIR pour des temps de travail de salariés lors de certaines missions dans leurs réponses à mes questions justifiait que les heures de travail dépensées alors aient servi à la recherche. En suivant ce raisonnement, on peut déclarer qu'une mission de quatre jours de travail dont un enquêté me rapporte les événements lors d'un entretien d'une heure permet à l'entreprise de déclarer ces mêmes quatre jours comme étant de la « recherche ». La dernière année, le justificatif établi autour du sujet de la thèse Cifre a permis à l'entreprise de décrocher 70 000 euros de CIR — le coût total du doctorant, bourse Cifre déduite, revenant par ailleurs à environ 35 000 euros. Le CIR revêt donc un enjeu financier crucial, l'entreprise se targuant d'en gagner l'équivalent de 4 % de son chiffre d'affaires chaque année⁴.

LA FORMULE MAGIQUE DU CIR

- Le travail des consultants est intimement lié au langage : il a pour objectif de traduire les activités de l'entreprise en des termes qui correspondent à une vision de la recherche selon des canons technocratiques. J'ai reçu pour m'aider à rédiger mon justificatif CIR un « guide de rédaction », accompagné d'un tableau d'équivalence de vocabulaire une sorte de « formule magique » du CIR permettant de recoder mon activité de recherche en termes immédiatement efficaces. Dans le reste du guide, en plus des catégories et actégories classiques de la recherche conque ici comme quantifiable qui doivent structurer le justificatif (« critères », « indicateurs R&D », etc.), figure le nombre de pages à écrire en fonction du nombre d'heures de travail éligibles au CIR. Si, sur la thématique justifiée, l'entreprise veut obtenir des fonds pour moins de 1 000 heures de travail, dix pages sont nécessaires. Au-delà de 10 000 heures, il faut quinze pages, etc. Le CIR se page au poids du rapport justificatif. Ensuite pour accrocher l'instructeur, lecteur du dossier, le consultant propose une synthèse sedon cin critères d'éligibilité au CIR. 1 nouveauté, créativité, incertirantsérabilité et/ou perpoductibilité.

 En tant que doctorant-salarié Cifre, j'ai ainsi été enjoint par le consultant à « traduire » mon travail pour faire ressortir des aspects concrets et sa capacité à dépasser des « verrous » avec une méthode expérimentales.
- expérimentale :
- Ce travail complémentaire, chronophage, se faisait dans un but purement fiscal, étranger à la thèse, déjà financée. J'ai dû me plier à cet exercice d'équilibriste en répondant aux injonctions pressantes du consultant tout en trahissant le moins possible ma posture d'ethnographe et le temps long de l'enquête :
 - « Développer un peu plus concrètement la partie travaux [...] si possible appuyée par des schémas/photos/analyse/grille d'évaluation »; « partie conclusion : il s'agit de mieux situer au niveau de la conclusion l'appor de connissance permis par les travaux 2014. S'll n'y en a pas, il faut indiquer qu'on ne peut pas tiere de conclusion en fin d'année 2014 et que les premières conclusions pourront être émisses en 2015 »; « l'état de l'art doit être mis a) our (jourd te référence 2014 dans la meure du possible) et reprise totale de la partie travaux » (cettraits de courrise documental consultant).



- Au risque de ma relation à l'entreprise, j'ai néanmoins refusé de justifier seul le travail des autres salariés dont le temps était affiché dans le tableur associé au dispositif, malgré les injonctions :



- Clairement, le dispositif semble privilégier les sciences expérimentales et la recherche appliquée. Le tableau de transposition supposé m'aider s'adressait ainsi plus particulièrement aux professionnels sur lesquels j'enquêtais et leur servait à traduire certaines de leurs activités dans un vocable correspondant à ce type de recherche. C'est pourquoi, en tant que doctorant en sciences sociales, il m'est apparu particulièrement difficile de justifier sur le papier que je fiaisais de la recherche dans le cadre du CIR.

 En 2013, un rapport de la Cour des comptes s'est alarmé de ce dispositif, pointant la faiblesse du contrôle et les risques de fraude fiscales. Une enquête menée par une commission sénatoriale a conclu à une « bureaucratie du CIR », une « boîte noire » qui permettrait des détournements en jouant notamment sur les ambiguités de la qualification et de la quantification des activités rangées sous la catégorie de « recherche »⁶. Le rapport a été retoqué?, À l'heure de la Loi de programmation de la recherche (LPR), le CIR est toujours cité comme ayant un « rôle crucial » dans le financement de la recherche.

Document annexe

L'équation Managementale (application/pdf – 5,5M)

Notes

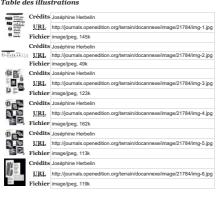
- 1 Voir par exemple Denis Saint-Martin, « Le consulting et l'État. Une analyse comparée de l'offre et de la demande », Revue française d'administration publique, no 4/120, 2006, p. 743-756.

 2 Pour contrer certaines dérives honoraires trop élevés, calculés par rapport au CIR déclaré et non au CIR effectivement validé, incitations à soumettre des activités éloignées de la recherche, etc. –, les autorités proposent depuis 2015 une liste de cabinets « fiables » ayant signé une charte de décontologie.

 3 Sur son site, un cabinet de conseil précise qu'il est intéressant d'embaucher un doctorant en Cifre car cela permet « de sécuriser le CIR en cas de contrôle ». Voir en ligne https://www. innovatech-conseil.fr/embaucher-doctorant-cifre/ [dermite accès, avril 2021].
- cure j (neumet acces, avin 2021).
 4 Un message de remerciement aux rédacteurs précissit à ce propos : « Continuons à être réactifs : le CIR soulage notre trésorerie et fait de nous un partenaire légitime pour des partenariats d'innovation de toute sorte. »
 5 L'évolution et les conditions de maîtrise du crédit d'impôt en faveur de la recherche, rapport de la Cour des comptes, juillet 2013, en ligne : https://www.ccomptes.fr/fr/publications/levolution-et-les-conditions-de-maîtrise-du-credit-dimpot-en-faveur-de-la-recherche [dernier accès, avril 2021].
- 6 Brigitte Gonthier-Mauria, Crédit d'impôt recherche, Arme de politique industrielle ou bombe à retardement pour les finances publiques?, Commission d'enquête sur la réalité du détournement du CIR, 14 octobre 2015, en ligne : http://www.suvonsluniversit.ef/spip.php?article7575 [dernier accès, avril 2021].

 7 Voir Lucie Delpaperte, «Crédit d'impôt recherche. Le rapport que le Sénat a enterré », Médiapart, 24 juin 2015, en ligne : https://www.mediapart.fr/journal/economie/230615/credit-dimpot-recherche-le-rapport-que-le-senat-enterre?onglet-full [demier accès, avril 2021].

Table des illustrations



Pour citer cet article

Référence papier NICOLAS BATAILLE et Joséphine HERBELIN, « L'équation Managementale », Terrain, Hors-série | 2021, 72-81.

Référence discronsique
NICOLAS BATAILLE et Joséphine HERBELIN, « L'équation Managementale », Terrain [En ligne], Hors-série | 2021, mis en ligne le 26 septembre 2021, consulté le 31 mai 2024. URL: http://journals.openedition.org/terrain/21784; DDI: https://doi.org/10.4000/terrain.21784

Auteurs

NICOLAS BATAILLE Université Grenoble Alpes

Joséphine HERBELIN Illustratrice

Articles du même auteur
(Dé)rég(u)ler la forêt [Texte intégral]
Paru dans *Terrain*, Hors-série | 2021

Darwinners du futur [Texte intégral]
Paru dans Terrain, Hors-série | 2021

Droits d'auteur



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.